



L'église de Coulangé, datant du XII<sup>eme</sup> siècle.

Bulletin municipal 2002

# VILLELOIN-COULANGÉ

Imprimerie La Renaissance - Tél 02 47 91 30

### NOTE D'HISTOIRE LOCALE

Monsieur Guy Béguin, Conseiller municipal, à partir des archives de la commune va évoquer la vie de Villeloin-Coulangé en 1902.

#### Séance ordinaire du 09/02/1902

- Reliure des matrices cadastrales : vote de fonds. Le maire (Monsieur BERNIER) expose au conseil que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> volumes des propriétés bâties ont un besoin urgent d'être reliés. La dépense est estimée à 20 F. Pour les paiements, le conseil décide de prendre :
  - 1.15 F parties aux chapitres additionnels de 1901 : cette somme étant sans emploi par suite de la mort de la femme du facteur receveur, chargée de l'expédition du courrier le matin.
  - 2. 5 F à prendre sur les dépenses imprévues.
- Dispense du service militaire au titre d'indispensables soutiens de famille
  - 1. FOURNIER Gabriel de la classe 1901: le conseil donne à cette demande l'avis le plus favorable pour les raisons ci-dessous. Le père du jeune homme FOURNIER Louis, âgé de 77 ans cantonnier sur le chemin de grande commune n° 11 et sans interruption depuis 1854 est usé par le travail et, est à la veille de ne plus pouvoir travailler. Comme il n'aura pas de pension, ce sera la misère pour ce vieux serviteur dont les services ont été récompensés par l'attribution décret du 9 juillet 1898 d'une médaille d'honneur du ministère de l'intérieur. La mère du jeune homme, atteinte de rhumatismes articulaires, n'est plus guère capable de travailler. De plus, ils ont à leur charge leur belle-mère Veuve PINAULT âgée de 85 ans, paralysée.
  - 2. ALLARD Louis, de la même classe. Les parents du jeune homme ont 7 enfants : l'aîné, de la classe 1900, a été réformé pour varices et plaie à la jambe droite: tout travail lui est interdit et il ne peut-être considéré comme soutien de famille. Le père du jeune ALLARD est un honnête homme, un travailleur qui mérite des égards.
  - 3. BOILEAU Charles, de la même classe. Le conseil donne un avis favorable. Les parents du jeune homme ont 5 enfants dont lui seul est un garçon pour les aider aux travaux de la ferme. Le fils parti, il ne leur reste que 4 filles dont deux en bas-âge (12 et 11 ans) et l'aînée des filles boiteuse de naissance, infirme et peu apte aux travaux champêtres: celle qui reste n'a que 14 ans.

#### Séance ordinaire du 31/05/1902

- Après avoir délibéré, le conseil discute et vote le budget ainsi qu'il suit :
  - \* Total des recettes ordinaires et extraordinaires: 8 490, 79 F
  - \* Total des dépenses ordinaires et extraordinaires : 8 490 ,79 F
- Chemin rural des Bruyères à la Senaudière : des plaintes ayant été adressées au Maire au sujet du chemin rural longeant les Bruyères à la Senaudière au sud à la limite de Loché : celui-ci s'est rendu sur les lieux et a constaté qu'en effet les riverains se sont emparés depuis peu de temps de la totalité de ce chemin qui a été ensemencé. Comme il n'est d'aucune utilité, le conseil décide la vente de ce chemin aux riverains qui désireront s'en rendre acquéreurs.

- Cimetière : inhumation. Le Maire expose au conseil que plusieurs demandes lui ayant été faites pour inhumer dans le cimetière des dépouilles mortelles de parents ou amis sur d'autres corps antérieurement ensevelis. Il a rejeté ces demandes pour faciliter la relève générale au moment où le besoin s'en fera sentir.
- Le conseil vote 10,30 F sur les quatre contributions devant produire environ 650 F pour le salaire du garde champêtre en 1903.

#### Séance extraordinaire du 29/06/1902

- Paiement d'honoraires à Monsieur ROUBLOT, architecte à Loches. Le Maire expose au conseil qu'en date du 14/05/1902, le conseil de Préfecture a rendu un arrêté condamnant la commune à payer au dit ROUBLOT une somme de 221,41 F (demande en paiement d'honoraires) ; à l'unanimité, les membres du conseil déclarent que cette sentence est contraire à la justice de leur cause; néanmoins, pour ne pas entraîner la commune dans de nouveaux frais d'appel, ils acceptent le paiement de cette dite somme.
- Suppression du traitement au garde champêtre. Un membre du conseil propose de supprimer le traitement pendant 2 mois, du 1er juillet courant au 1er septembre prochain. Le conseil se range à cette opinion.

#### Séance extraordinaire du 13/07/1902

- Elections sénatoriales du 17/08/1902 : élection de 2 délégués et un suppléant. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Ont obtenu:

M. BERNIER Léon

9 voix sur 10 votants

M. LUTIER Octave

9 voix sur 10 votants

Suppléants :

M. ORILLARD Dominique

5 voix sur 10 votants

M. BELFOND Georges

5 voix sur 10 votants

- Protestation contre la vente d'un chemin par la commune de Chemillé. Un membre informe le conseil que le conseil municipal de Chemillé a décidé de vendre une partie de l'ancien chemin de Villeloin à Loches, du Carroir des 3 croix à la route de Montrésor à Loches. A l'unanimité, le conseil proteste contre la vente de ce chemin dont la conservation importe plus aux habitants de Villeloin qu'à ceux de Chemillé. En effet, tant à l'aller qu'au retour, les personnes effectuant le trajet Villeloin Loches empruntent ce chemin en ligne droite et font ainsi une économie de temps appréciable.

## NOTE D'HISTOIRE LOCALE

#### Séance extraordinaire du 17/09/1902

- Remboursement à Monsieur Babinet. Le Maire expose qu'en 1875, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 14/05/1975, M. BABINET propriétaire à Villeloin-Coulangé a par acte authentique passé devant M. MARLE notaire de Villeloin en présence du maire signataire autorisé de cet acte, fait donation à la commune de deux cent cinquante francs de rente, cinq pour cent au capital de cinq mille francs, à la condition expresse que l'école de filles restera confiée à la direction d'institutrices membres d'un ordre religieux. Cette rente se trouve réduite à cent soixante quinze francs par an. Or, par arrêté de M. le Préfet d'Indre et Loire en date du 27 août 1902, l'école publique de filles a été laïcisée et M. BABINET insiste pour obtenir le remboursement immédiat du capital de 5 000 F. A l'unanimité des présents membres, le conseil décide la restitution amiable de la somme léguée, l'obligation de rendre n'étant pas douteuse et vote l'aliénation du titre de 175 F affecté aux sœurs. D'autre part, M. BABINET se basant sur les termes de la donation et la délibération précitée, réclame également le remboursement de la moitié des frais d'actes qu'il a avancé, soit 341,91 F. Le conseil décidé à en finir au plus vite et n'ayant aucun fonds libres, vote à cet effet une imposition extra-ordinaire des 4 contributions directes en 1903.

#### Séance ordinaire du 16/11/1902

- Désignation des répartiteurs pour l'année 1903 :

M. PELLERIN-DEROCHE Amédée - au Breuil M. DEROCHE-BERT - ou Bourg M. MONPOINT Michel - La Senaudière BONVALET Gustave - La Grange

BOISSEAU Pierre - La Donnerie BIDAULT Léon - La Place

- Commission communale de statistique agricole. Le conseil désigne M. GELINEAU Jules qui déclare accepter ses fonctions.
- Indemnité accordée aux Sapeurs-Pompiers pour leur habillement. La compagnie d'assurance «La Mutuelle du Mans» doit verser dans la caisse du Receveur Municipal une somme de 25 F accordée à la subdivision des sapeurs-pompiers au titre de secours pour l'habillement. Le conseil prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser le Maire à mandater cette somme au profit de M. RAPTIN tailleur à Loches qui s'est chargé de la confection de l'habillement.
- Réunion du 15 mai 1902 du bureau de bienfaisance. La commission recense 12 indigents secourus sur la commune. Elle fixe la quantité de pain et de viande à recevoir : le pain chaque dimanche à compter du 18 mai prochain et la viande le 1er janvier et le 14 juillet. A chaque distribution, 25 pains 13,500 kg de viande. Comme les années précédentes, le bois sera partagé en autant de part égale qu'il y aura d'indigents inscrits.

- Recensement des soldats classe 1902. BIET Georges (cultivateur), BLINEAU Daniel (cultivateur), CAPLAN Louis (cultivateur), CHOTIN Auguste (cultivateur), COUVREUX Joseph (cultivateur), LOISEAU Eugène (charpentier), PLAULT Eugène (gagiste), TESSIER Emile (cultivateur), VRILLON Ernest (vigneron).



Au premier plan, côté gauche, se trouvait la boutique d'un sabotier : Mr DESRIAUX Jules 45 ans. Reconnaissez vous notre pharmacie ? Et bien en 1902, c'était la barrière en bois jouxtant la boutique du sabotier ainsi qu'une partie de la maison (avec les 2 fenêtres ) qui avance sur la rue !!. Cette maison appartenait en 1950 à Mme FENERAND. Elle fut achetée cette même année par la commune en vue de l'élargissement de la grande rue dont la partie en saillie sera démolie et l'autre partie, après aménagement sera affectée au logement de l'institutrice. A cette période, elle était occupée par Mr COUVENANT.

A droite de la rue, le café hôtel « Le Croissant » appartenait en 1902 à Mr TESSIER Silvain 51 ans. Il semblerait que celui-ci soit photographié avec son épouse OUVRAY Ernestine 49 ans. Cette maison a ensuite appartenu à son fils Mr TESSIER Emile. A l'emplacement de la grille, il fut construit, vers 1930 la salle de danse.

Au fond, à droite, on aperçoit la place de l'église parée de ses grands sapins.